Cote FRC 258

ADRESSE

DE LA GARDE NATIONALE DE VERSAILLES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Suivie d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois corps administratifs, et des commissaires des sections de cette ville,

Du 19 Août 1792, l'an 4e. de la liberté, et le premier de l'égalité;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

La garde nationale de Versailles vient déposer dans votre sein un nouveau gage de son civisme et de sa fidélité : elle vous apporte le procès-verbal de la prestation du serment de liberté et d'égalité

M+W560

qu'elle a fait entre les mains des trois corps réunis ; elle vous apporte en même temps, Législateurs, une adhésion complette à toutes vos lois ; elle vient vous féliciter des mesures vigoureuses que vous avez prises dans ces derniers jours ; elle a tressailli d'alégresse, lorsqu'elle a appris que vous aviez renversé le colosse du despotisme, cette source intarissable de tous les vices et de tous les abus.

Continuez, Législateurs, continuez ; et la Nation entière vous décernera les couronnes de l'immortalité. Nous vous jurons sur ce fer, dont nos mains ne sont armées que pour l'exécution des lois, le soutien de la liberté et de l'égalité, de périr plutôt que de permettre qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Comptez, Législateurs, que la garde-nationale de Versailles qui, dans la journée du 10, au premier bruit du danger, a envoyé deux mille des siens sous les murs de Paris, au secours de ses frères d'armes, et qui ne se retirèrent qu'après l'ordre qu'ils en reçurent de vous, sera toujours prête à verser son sang pour assurer le règne de la justice ; comptez sur autant de Decius que de gardes nationaux dans la ville de Versailles : tous sont animés du même zèle, tous brûlent du desir de faire mordre la poussière aux derniers des tyrans; et leur amour pour la sainte liberté est tel, qu'ils préféreroient s'ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de tendre les mains à de nouvelles chaînes.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois corps administratifs, et des commissaires des sections, réunis à la maison commune de Versailles.

Du 19 Août 1792, l'an 4e. de la liberté, et le premier de l'égalité.

Les citoyens de cette ville, après avoir prononcé, dans leurs sections respectives, l'irrévocable serment de maintenir la liberté et l'égalité, ont voulu répéter ce serment, couverts de leurs armes, afin de faire connoître aux tyrans, qu'ils sont prêts à défendre leurs droits, comme ils savent les discuter.

Les bataillons de la garde-nationale et les vétérans de l'armée, en détachement en cette ville, rangés sur la place d'armes, les trois corps administratifs et les commissaires des sections réunis s'y sont rendus, escortés par les vétérans de la garde nationale. Le commandant provisoire, M. Perrot, a d'abord prononcé son serment, avec cette énergie qui caractérise l'homme pénétré des principes de la liberté; ensuite les trois corps administratifs, et les commissaires de sections, se sont successivement portés devant le drapeau de chaque bataillon, devant les vétérans de l'armée, et la compagnie des canonniers volontaires. Le président, après un discours analogue à cette importante cérémonie, a dit: «*vous jurez de maintenir la liberté* » *et l'égalité, ou de mourir en les défendant*? » chacun a répondu: *je le jure*, avec l'accent et les démonstrations qui peignent un sentiment profond et touchant. Le serment de chaque bataillon étoit

592

annoncé par un coup de canon ; et des cris de *vive la Nation*, retentissoient de toutes parts.

Les citoyens ont aussi mêlé leurs vœux ardens pour le salut public, et par-tout les corps administratifs et commissaires de sections ont vu sur leur passage l'expression de la fraternité et de l'union.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.